

# VAE « Vous avez de l'expérience... validez vos acquis »

La **Validation des Acquis de l'Expérience** permet de faire reconnaître officiellement vos compétences acquises tout au long de votre vie.

Elle vous donne la possibilité de :

- Valoriser vos acquis,
- Attester de votre qualification réelle,
- Accéder à de nouvelles fonctions,
- Faciliter une promotion interne ou une mobilité professionnelle,
- Entreprendre un parcours pour vous réinsérer.

Elle permet d'obtenir en totalité, ou en partie, une « certification » (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle), reconnue sur tout le territoire national, sans suivre une formation.

La VAE s'adresse à tous, sans condition de niveau, d'âge ou de statut.

L'expérience prise en compte est celle acquise pendant au moins 3 ans dans une activité salariée, non salariée ou bénévole. Cette expérience doit être en lien direct avec la certification que vous souhaitez obtenir.

## Les étapes à suivre

1. Choisir la certification adaptée à votre profil,
2. Déposer sa demande de VAE,
3. Réaliser son dossier de VAE

Ce dossier écrit est présenté au jury. Il comporte des questions vous invitant à décrire au mieux vos activités. Vos réponses permettent de mettre en relation vos compétences et celles exigées par le référentiel de la certification visée.

Vous pouvez être aidé dans le cadre d'un accompagnement, dans la préparation et la réalisation de votre dossier si vous le désirez.

*Les objectifs de l'accompagnement sont :*

- *Informersur la procédure spécifique au certificateur (délais, type de dossier, forme de l'évaluation...) et confirmer le choix de la certification,*
- *Aider à la constitution du dossier. L'accompagnateur aide le candidat à avoir une réflexion sur son expérience, à identifier dans son expérience les activités en rapport avec le diplôme choisi, à les décrire et les formaliser,*
- *Dans certains cas, préparer à l'entretien avec le jury.*

L'accompagnement est facultatif, mais c'est dans de nombreux cas une condition essentielle de réussite

4. L'évaluation par un jury

Le jury composé de formateurs et de professionnels étudie le dossier ou les résultats de l'évaluation en situation et le plus souvent invite le candidat à un entretien.

Il vérifie que les compétences acquises correspondent à la certification visée et délivre tout ou partie de la certification.

- Dans le cas d'une validation complète, la certification est attribuée.

- Dans le cas d'une validation partielle, le jury indique les connaissances et aptitudes qui devront faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

*Le candidat a 5 ans (à l'exception des diplômes de l'enseignement supérieur pour lesquels il n'y a pas de limites fixées) pour les acquérir :*

- *Soit en suivant un complément de formation,*
- *Soit en ayant une nouvelle expérience professionnelle.*

## Qui finance ?

Les tarifs varient selon les certificateurs.

Des prises en charges financières sont possibles, selon le statut du candidat.

*Les principaux financements sont les suivants :*

- *Pour les salariés, non salariés et agents de la Fonction Publique*
- *Congé individuel VAE, si l'initiative vient du salarié*
- *Plan de formation, si l'initiative vient de l'employeur, et avec le consentement du salarié,*
- *DIF (droit individuel à la formation), après concertation entre le salarié et l'employeur.*
- *Pour les demandeurs d'emploi : Assédic ou financement public, selon dispositions en vigueur.*
- *Dans certains cas une participation pourra être demandée.*

## Au CFPPA, nous assurons l'accompagnement :

- **sur l'ensemble des diplômes du Ministère de l'Agriculture : CAPA, BEPA, BPA, Bac Pro, BTSA,**
- **Sur l'ensemble des Certificats de Spécialisations (CS) niveau V, IV et III du Ministère de l'Agriculture,**
- **Sur un certain nombre de Certificats de Qualification Professionnelle ( CQP) agricole , agro alimentaires...**

### Les réalisations récentes en terme d'accompagnement :

#### Les VAE collectives

Structures ou organisations	Certifications préparées	% réussite (validation totale de la certification)
Entreprise TIMAC (groupe Roullier agrofournitures)	CS Technico commercial en agrofournitures	83.33%
Négoce Agricole	BTSA Technico commercial	100%

#### Les VAE individuelles

Un accompagnement a été réalisé sur les certifications suivantes :

- **BTSA aménagements paysagers**
- **BTSA Industries agro alimentaires**
- **BTSA productions horticoles option arboriculture**
- **BEPA services aux personnes**
- **CS élagage**

Tous les candidats qui ont finalisé leur dossier ont obtenu leur diplôme ou certificat.